



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

CDCVAM Terre de Richesses Magazine 2020

Lettre d'information n°8 - AVRIL 2020

LA FORCE D'UNE EQUIPE

Dans ce contexte inédit, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer, celui d'assurer la continuité du service public nécessaire à la population, tout en protégeant leurs agents.

Selon les directives gouvernementales, les anciens élus conservent provisoirement leur fonction. Ils continuent donc d'assurer leurs missions dans leurs domaines respectifs, selon les nécessités, les obligations du moment. Mme Mayzaud, Présidente, et Mme Nogues, Vice-présidente, assurent le fonctionnement de la communauté de communes en échangeant par mail avec les services de la communauté de communes ou ceux de l'Etat. Ici, les outils de dématérialisation sont les bienvenus et permettent d'assurer la continuité du service voire à en proposer d'autres comme le service minimum d'accueil. Leurs décisions et implications absolues font que la machine CDCVAM fonctionne et elle fonctionne surtout grâce à la cohésion des équipes dont le dévouement est remarquable.

Ainsi, l'organisation des services : comptabilité, service minimum... est coordonnée par Mme Duvignac, directrice générale des services. Le tout est relayé par Sophie Mahe, directrice du service ressources humaines. Les services techniques effectuent le suivi des différentes organisations sur le terrain.

Nous remercions le travail de Bruno Levannier et Philippe Miseray des services techniques, de Simon Bordeaux, service prévention/sécurité et de Jérôme Bignon, service hygiène. En démontrant une véritable force de cohésion, ils apportent leur aide tous les jours sur site, se chargent d'éviter toute propagation du risque infectieux et se mettent à disposition de tout à chacun. Il nous faut citer également Laurent Chiesa qui coordonne la collecte des ordures ménagères du territoire.

L'aide aux personnels soignants est primordiale. De ce fait, cela a suscité une véritable mobilisation en créant une chaîne d'intervenants parmi les agents CDC. Pour garantir la garde des enfants, nous devons citer : V. Deleu, S. Tancrez, S. Fortin, F. Bigot, C. Prevel, N. Boublay, P. Lemaignier, F. Capel, E. Moore, J. Boucher, C. Bouillie, M. Prime, C. Lucas, N. Akhattab, L. Aubree, N. Floquet... sur le site de l'école maternelle J VARENDE de Vimoutiers, site d'accueil du territoire. Sur la première période, les agents domiciliés près de Gacé ont également participé. Ce site est désormais fermé en accord avec l'Education Nationale. Tous les agents restent mobilisables et peuvent intervenir en renfort. Nous ajoutons une mention spéciale à la Médiathèque pour le prêt de DVD et livres aux enfants.

Le télétravail est possible grâce à l'espace informatique et téléphonique unique installé par Olivier Hébert. Tous les services de la CDCVAM sont joignables : urbanisme, finances, spanc, secrétariat général... Les rendez-vous sont certes impossibles, cependant, les demandes de conseils et réunions par téléphone ou par email sont toujours accessibles aux habitants du territoire. Des services comme la direction générale, la communication et l'économie continuent aussi à gérer l'information et à guider au mieux la population par rapport aux mesures

prises pendant cette crise. Le service de l'office du tourisme s'organise pour préparer l'après confinement : carte touristique, set de table par exemple, jeux en ligne.

Enfin, n'oublions pas de mentionner le service comptabilité géré par N. Lecaché. Les paiements des factures continuent à être assurés via la dématérialisation des pièces comptables (dispositif Chorus). Merci à C. Bricard, E. Colineaux qui mandatent et titrent de manière continue. Merci également à Frédérique Bazillier qui se déplace régulièrement au siège de la CDC pour le courrier, et prépare les salaires de la prochaine période.

Ceux non cités sont également dans nos pensées. Il n'est pas toujours possible de télé-travailler. Malgré l'éloignement, nous ne les oublions pas. Le retour d'après confinement nécessitera des efforts pour remettre en fonctionnement les services. TOUS font marcher la collectivité d'une manière ou d'une autre. Nous terminerons par une citation qui nous paraît fondamentale et illustre notre état d'esprit : « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. » par Henry Ford. A garder en mémoire maintenant plus que jamais.

Marina Khalidi - service communication

[Lien organigramme Cdcvam](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES DU MOMENT

- **La note de Madame la Préfète de l'Orne sur les élections municipales**

Le mandat des élus dont l'élection est acquise à l'issue du 1er tour ne sera pas remis en cause. Toutefois, pour des raisons sanitaires exceptionnelles, la loi du 23 mars prévoit que la prise d'effet de ces mandats sera reportée. Les assemblées délibérantes élues en 2014 verront leurs mandats et fonctions prolongés jusqu'à la prise de fonction des nouveaux conseils municipaux. La loi d'urgence prévoit que le Premier Ministre convoque les électeurs, par décret, avant le 27 mai, pour le second tour du scrutin qui aura lieu en juin. Si en raison des conditions sanitaires, ce second tour ne pourrait pas se dérouler en juin, un nouveau scrutin complet sera organisé ultérieurement, uniquement pour les communes dont le premier tour n'a pas été décisif.

- **Plateforme d'aide #jeveuxaider**

A la suite des annonces du Président de la République, le gouvernement a décidé de lancer une plateforme d'engagement qui centralise les besoins des organismes d'intérêt général (associations, collectivités territoriales, administrations, établissements publics,...) et la volonté d'engagement de nos concitoyens. L'ensemble des Françaises et Français - majeurs, de moins de 70 ans - seront appelés à se mobiliser sur les missions pour la continuité de la nation. La plateforme permet aussi de télécharger un kit, élaboré par l'association « Voisins solidaires », pour permettre à chacun d'être acteur d'une solidarité de proximité.

Toutes les informations sur <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

- **Nouvelle attestation de déplacement sur smartphone**

Plus besoin nécessairement d'imprimer le formulaire, il est désormais possible de le remplir directement sur son smartphone. Un générateur d'attestation a été mis en place par le ministère de l'Intérieur directement à cette adresse:

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Une fois l'attestation remplie, le site génère un QR code, qui peut être scanné par les policiers lors d'un éventuel contrôle et leur permettra d'accéder à l'attestation.

• **L'accueil des enfants du personnel soignant sur notre territoire**

Il se fait à l'École maternelle publique de Vimoutiers de 7h30 à 18h du lundi au dimanche, sur justificatif des parents.

Les repas sont apportés par les familles (repas froids).

Le site d'accueil au centre de loisirs de Pontchardon est fermé. Le site d'accueil de Gacé est fermé à partir de lundi 23/03 en accord avec l'Education Nationale.

Si un accueil devait se remettre en place à Gacé, ce serait un accueil mixte : collège, école élémentaire et maternelle, sur un seul site. Les solutions d'accueil 7J/7 peuvent être : Moulins la Marche, voire l'Aigle.

L'accueil ne concerne les enfants dont les 2 parents sont soignants.

• **Ramassage des déchets sur notre territoire**

D'une part les déchetteries sur notre territoire sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Cela concerne donc les sites de Vimoutiers, Sap-en-Auge, Gacé, le Merlerault et Ste Gauburge-Ste Colombe.

Pour des raisons sanitaires exceptionnelles, le ramassage des conteneurs « jaunes » n'est plus en mesure d'être effectué sur certaines communes, le centre de tri les concernant étant fermé jusqu'à la fin des mesures de confinement décrétées par le gouvernement.

Les communes sont les suivantes : [Aubry le Panthou](#), [Avermes St Gourgon](#), [Le Bosc Renoult](#), [Camembert](#), [Les Champeaux](#), [Canapville](#), [Champosoult](#), [Crouttes](#), [Fresnay le Samson](#), [Guerquesalles](#), [Orville](#), [Ponchardon](#), [Le Renouard](#), [Roiville](#), [Le Sap](#), [St Aubin de Bonneval](#), [St Germain d'Aulnay](#), [Ticheville](#), [Vimoutiers](#).

Vous avez alors deux choix : Soit stocker votre tri sélectif des Emballages et Papiers jusqu'à la fin du confinement quand cela est possible et cela reste "La solution" la meilleure - Soit mettre votre tri sélectif aux ordures ménagères temporairement quand cela est impossible de stocker. Cette situation et ces mesures sont exceptionnelles et doivent le rester. Afin d'éviter les situations de débords des conteneurs et d'insalubrité qui pourraient engendrer la prolifération de nuisibles, merci de choisir l'une de ces deux options. Les emballages en verre sont toujours collectés et vous pouvez donc continuer de trier dans les conteneurs « verts ».

Une demande : GARDEZ UN SENS CIVIQUE ! Ne rendez pas la tâche de nos agents plus difficile en ces temps de crise inédite.

• **Saluons quelques initiatives locales :**

- L'entreprise Cotenor à Vimoutiers dont les salariés fabriquent des masques.
- Sans pouvoir tous les citer, beaucoup de commerçants du territoire assurent une livraison de leurs clients.
- Point de collecte de masque du lundi au vendredi matin au Sap-en-Auge (dépôt de masques confectionnés dans le respect des règles d'hygiène et dans des emballages)
- Les bénévoles du secours-populaire qui continuent leur mission d'entre-aide.
- Le service de portage de documents organisé par la Médiathèque
- Bernard Meunier qui dépose depuis 15 ans le journal Ouest France aux habitants du Merlerault et de Nonant-le-Pin et cela même pendant le confinement.
- Les marchés de Gacé et Vimoutiers, seulement alimentaires, sont maintenus par arrêtés préfectoraux

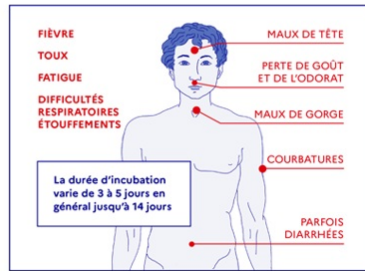
• **Un conseil, une priorité :**

Restez chez vous le plus possible ! Prenez soin de vous !

Prolongement du confinement au delà du 15 avril

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

**ZOOM SUR ... le service économie**

L'animatrice économique de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault est pleinement mobilisé pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Vous êtes chef d'entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes et vous avez des questions ?

Vous avez besoin d'être accompagné dans la mise en place d'un dispositif ?

Contactez votre service économie :

par téléphone au 06 45 72 47 21 // par mail à economie@cdcvam.fr

Les rendez-vous seront effectués à distance par téléphone ou visioconférence jusqu'à la fin du confinement.

L'animatrice économique vous propose un récapitulatif des mesures et aides à destination des entreprises :

MESURES A RESPECTER IMMEDIATEMENT

- L'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé de son personnel.
- Dans le cadre des déplacements professionnels, il faut remplir un justificatif de déplacement professionnel que vous pouvez télécharger et imprimer ou rédiger de façon manuscrite sur papier libre ou télécharger sur votre smartphone. Tout individu qui souhaite se déplacer pour un motif professionnel est dans l'obligation d'avoir également sur lui le document « justificatif de déplacement professionnel » dûment complété par l'entreprise.
- Les établissements qui doivent impérativement fermer sont les : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple (par exemple, les cinémas) ; Centres commerciaux et commerces autres que ceux autorisés à rester ouverts ; Restaurants et débits de boissons ; Salles de danse et salles de jeux ; Bibliothèques, centres de documentation ; Salles d'expositions ; Etablissements sportifs couverts ; Musées.
- Les établissements qui sont amenés à rester ouverts doivent être « indispensables à la continuité de la vie de la Nation », sont donc principalement concernés : Les marchés alimentaires clos ou ouverts et commerces alimentaires (y compris les Drive alimentaires), Les pharmacies, Les stations-services, Les banques, Les bureaux de tabac et distribution de la presse. Les services publics, y compris ceux assurant les services de transport. Tous les services de livraison de repas à domicile. Les établissements de la catégorie "restaurants et débits de boissons" sont autorisés à maintenir leurs activités de

ventes à emporter et de livraison. Les hôtels sont assimilés à des domiciles privés, leurs "room service" restent disponibles. Cependant, les restaurants et bars d'hôtels ne peuvent pas accueillir de public. Les animaleries.

- Certaines activités peuvent rester ouvertes par dérogation.
- Mise en place du télétravail : La solution du télétravail peut être déclenchée à l'initiative de l'employeur lorsque l'aménagement du poste de travail est rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et pour garantir la protection des salariés.

LES DISPOSITIFS A DESTINATION DES ENTREPRISES

- Chômage partiel : Il indemnise les salariés à hauteur de 70% du salaire brut et 84% du salaire net. Les entreprises auront 30 jours pour déposer leur demande qui sera rétroactive. 100% des indemnisations versées aux salariés par les entreprises seront couvertes, dans la limite de 4,5 Smic. La différence sera à la charge des entreprises.
- Plan de Continuité d'Activité (PCA) : Les entreprises peuvent activer leur Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour adapter leur fonctionnement et organisation aux bouleversements induits par l'épidémie de Coronavirus.
- URSSAF et impôts : Des mesures exceptionnelles de report des prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxes sur les salaires) pour les entreprises, de modulation des taux et acomptes de prélèvement à la source pour les travailleurs indépendants et une suspension du paiement de la CFE ou de la taxe foncière pour les contrats de mensualisation.
- BPI France propose, en partenariat avec les banques : de garantir à hauteur de 90% les prêts de 3 à 7 ans acceptés par votre banque, de garantir les découverts octroyés par la banque à hauteur de 90% (durée 12 à 18 mois), de réaménager des crédits moyen et long terme pour les clients BPI, sur demande motivée, une possibilité de prêt sans garantie sur 3 à 5 ans de 10000 à 5 millions d'€ avec un différé de remboursement, de mobiliser l'ensemble de vos factures et rajoute un crédit de trésorerie de 30% du volume mobilisé. Pour les entreprises les plus touchées, le Gouvernement a adopté un plan de soutien et décidé de débloquer une enveloppe de 300 milliards d'euros pour garantir les prêts des banques aux PME.
- Vous pouvez également bénéficier au cas par cas d'un plan d'étalement de vos créances bancaires avec l'appui de l'État et de la Banque de France.
- Les banques sont également mobilisées, pensez à les contacter si besoin.
- Pour les personnes employées à domicile (assistantes maternelles, agent d'entretien, ...) qui n'ont plus de travail ou en ont moins : les employeurs continueront à les rémunérer à hauteur de 80% de leur salaire habituel. Ils se feront ensuite rembourser via le Cesu.
- Pour les indépendants et les micro-entrepreneurs : Le Ministère de l'Economie et des Finances vous propose un guide : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/covid-independants.pdf>
- Pour les entreprises individuelles et les personnes morales (à l'exception de celles appartenant à un groupe) : Une aide forfaitaire de 1 500 € au plus sous la forme d'une subvention selon certaines conditions requises. Ces entreprises pourront bénéficier d'une aide complémentaire forfaitaire de 2000 euros lorsqu'elles emploient au moins un salarié. La demande sera instruite par les services des régions à partir du 15/04.
- L'épidémie étant considérée comme un cas de force majeure, le Gouvernement a demandé l'absence de pénalités de retard pour les marchés publics d'État ainsi que la non-applicabilité des pénalités de retard aux entreprises, mais il reviendra à chaque collectivité d'en décider dans ce cas.
- La Région Normandie a décidé de reporter de six mois les échéances des créances régionales sur le remboursement des aides économiques de la Région.
- Le médiateur des entreprises vous propose un appui au traitement d'un conflit avec les clients ou fournisseurs.

MESURES EN COURS DE DEFINITION

Pour pallier aux manques du dispositif mis en place par l'État dans le cadre du fonds de solidarité national (FNS), la Région Normandie travaille sur un fonds de solidarité régional qui permettra aux entreprises normandes d'être soutenue plus fortement

encore pour passer cette période sans activité et de rebondir dans les meilleures conditions à la sortie de crise.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

- Le gouvernement a mis en place un numéro vert qui répond à vos questions non médicales sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000
- La Région répond aux questions des chefs d'entreprises au 02 35 52 22 00 ou par mail à covid19-eco@adnormandie.fr.
- Le guide « Foires aux questions » du Ministère de l'Economie et des Finances : https://www.economie.gouv.fr/files/files/2020/coronavirus_faq_entreprises.pdf
- Les partenaires peuvent aussi vous informer :
 - Les informations de la CMAI, de la CCI, de la MSA, de l'URSSAF et de la DIRECCTE
 - Vidéo explicative du Ministère de l'Économie et des Finances, de l'Action et des Comptes publics du 17/03/2020
 - Les avocats lancent une opération "avocats solidaires", du 24/03 au 06/04, en faveur des particuliers et professionnels (TPE/PME, artisans, commerçants, ...) sous forme de consultations gratuites par téléphone sur les questions liées au télétravail, chômage partiel ou technique, rupture de contrat, soutien aux entreprises...
 - Les administrateurs et mandataires judiciaires lancent une opération d'accompagnement conjointe entre le Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires (AJMJ) et le ministère de l'Economie.
 - Les greffes des tribunaux de commerce et Infogreffe organisent des entretiens de prévention des difficultés par téléphone ou par mail.

Retrouvez tous les détails en cliquant sur le lien ci-dessous

Lien



Petite dépêche du mois

[2 bonnes raisons de consommer local : manger mieux et soutenir nos producteurs](#)

Cette période de confinement, et les difficultés qui en découlent, nous donnent l'occasion de repenser nos habitudes alimentaires en favorisant le « local ». Un réflexe à adopter pour certain ou un mode de vie à conforter pour d'autre. Quel qu'en soit le motif, il est important d'aider les acteurs économiques du territoire qui luttent pour survivre tout en travaillant à offrir le meilleur à la population. Des primeurs comme Alain Blanvillain, qui étaient habituellement présents sur les marchés de Livarot, Vimoutiers, Sap-en-Auge, Gacé, Argentan, continuent à approvisionner leurs clients. Il a décidé de livrer les commandes et a obtenue aussi l'autorisation de stationner avec son camion à Vimoutiers ou au Sap-en-Auge. « Tout le temps que je pourrais m'approvisionner, je poursuivrai mon

activité le plus longtemps possible car nourrir la population, c'est mon métier », affirme t'il à Ouest France. Un dévouement et une persévérance que nous devons protéger et encourager.



Point culture

SPECIAL CONFINEMENT :

Jeu d'énigmes sur Facebook le Samedi 11 avril à 10h

Partez à l'aventure de chez vous ! Voyagez dans le temps avec cette enquête médiévale: « Qui a tué le seigneur Gislebert ? »

A résoudre sur: #CamembertTourisme et #NormandieàlaLoupe.

Lancez-vous sur les traces virtuelles du meurtrier au Sap-en-Auge. Cette enquête historique tirée d'une histoire vraie, est créée par Normandie à la Loupe, et proposée par l'Office de tourisme de la CDCVAM.

RDV sur Facebook avec un stylo et quelques feuilles ! Résultat le 14 avril à 17h.

Renseignement : Normandie à la Loupe au 07 67 11 20 97 et sur www.normandiealaloupe.fr

AGENDA CULTUREL:

A ce jour, nous pouvons vous annoncer les événements annulés, reportés ou toujours programmés ci-dessous :

- Jeanne Cherhal - spectacle reporté au 25 mars 2021
- Clotilde Courau - spectacle reporté au 5 novembre 2020
- Le Biches festival reste programmé les 12,13 14 juin
- Les spectacles sur Vimoutiers de mars, avril et mai sont annulés et reportés en 2021, dont le spectacle "Dollon ou le rêve mystérieux"
- Le Septembre Musical de l'Orne avec le concert d'orgue sont toujours programmés à Vimoutiers
- Pas de date de reprogrammation pour les prochains concerts et auditions de l'Ecole de musique
- Les Arts Improvisés revoient leur programmation annuelle : spectacle au Merlerault annulé et projets Afrique 2020 reportés
- Les courses hippiques du Sap-en-Auge reportées au 9 août



L'entreprise du mois... Verseron

INTERVIEW DE JM. MINARD :

Pouvez-vous nous décrire l'entreprise et d'où elle vient ?

La société Verseron se trouve à Vimoutiers (Orne), c'est son berceau depuis le départ

certainement lié d'une part aux origines du dirigeant et d'autre part au fait que le travail du métal fait parti des gènes de ce secteur géographique (peut-être lié à la ferronnerie puis aux filières de formations).

L'entreprise Verseron a été fondée en Novembre 1965 par M. Verseron. Elle avait comme activités la métallerie, la chaudronnerie, la charpente métallique et la construction de rings de boxe.

En 1997, la partie rings de boxe est conservée par M. Verseron et l'autre partie est achetée par le groupe OJCB. Lors de la reprise par le groupe, Verseron travaillait à 90% en sous-traitance pour des entreprises du secteur industriel et pour le bâtiment. Deux personnes seulement étaient dédiées à la pose, surtout pour les petits marchés régionaux et les clients particuliers.

Avant le rachat, cette situation de dépendance vis à vis de quelques clients entraînait une baisse des prix et un manque de rentabilité qui ont conduit à une situation financière délicate. Dans les deux ans qui ont suivi la reprise, l'apport nécessaire en chiffre d'affaires et en rentabilité a été possible grâce à la synergie du groupe qui a utilisé les capacités de production et le savoir-faire de l'atelier VERSERON à plein.

Une deuxième étape a consisté en 2000 à construire un nouveau bâtiment d'une surface de 2300 m² et 100 m² de bureaux. Cependant, il a fallu dès le début de ces années s'adapter à la concurrence étrangère de plus en plus forte dans le secteur de la sous-traitance pure. En effet, cela a eu pour effet de faire à nouveau baisser les prix et l'entreprise Verseron n'arrivait plus à se placer. Il a donc été pris la décision de travailler directement avec les donneurs d'ordres et répondre aux appels d'offre de serrurerie, menuiserie acier et charpente métallique.

L'organisation a été revue, le bureau d'étude s'est étoffé, les poseurs sont passés de 2 à 6 personnes (toujours de formation métallerie et souvent de la filière apprentissage) et un chargé d'affaire réalisait les relevés et mises au point techniques avec les clients (architectes, maître d'œuvre, etc..).

Ce virage a permis à l'entreprise de rebondir et d'augmenter son chiffre d'affaire qui est passé progressivement 1,5 M €HT à 2,8 M €HT en l'espace de 5 ans puis de se stabiliser aux alentours de 3,3 à 3,6 M €HT de 2010 à 2017.

La société Verseron fait partie du Groupe O.J.C.B. (Organisation Jonction Courroies et Bandes) qui comprend au total 3 entreprises (Verseron, Aubignat et Snau). Verseron emploie un peu plus de 30 employés en CDI dont deux apprentis. Nous tenons à préciser que l'entreprise a toujours été épaulée par ses banquiers et par les collectivités locales pour ses projets.

Que produit l'entreprise ? Quels sont les fournisseurs et les clients ?

Verseron travaille l'acier sous toutes ses formes : tôlerie, profils de menuiserie, poutrelles. L'entreprise réalise principalement des gardes corps, des escaliers, des façades vitrées de commerces, des verrières, des cloisons grillagées, des tôleries décoratives pour les habillages des façades, des volets coulissants, des cadres de fenêtre, des jardinières, du mobilier décoratif... Les produits sont confectionnés à Vimoutiers, y compris le traitement de thermolaquage et ils sont emballés et livrés pour pose principalement en région Parisienne.

Les fournisseurs sont principalement les marchands d'acier, les fabricants de profils de menuiseries, les vitreries, les quincailleries.

Les clients sont les promoteurs, les architectes, les entreprises générales du bâtiment, les marchés publics.

Quelles machines sont nécessaires au fonctionnement de l'entreprise ?

Pour le travail du métal, il est nécessaire de pouvoir couper les produits à plat (cisaille), mais aussi les profils ayant une forme volumique (scies à ruban). Pour le travailler, il faut des perceuses à colonne, une cintreuse, une rouleuse, des meuleuses. Pour l'assembler, il faut des postes à souder.

Toutes les machines nécessaires ont plusieurs capacités en fonction du volume à traiter et on peut dire que Verseron possède un outil de travail plutôt performant : 2 cisailles à tôle, 2 presses plieuses, une poinçonneuse automatique pour le modelage et les perforations sur les tôles planes, une cintreuse pour débillarder les tubes et une rouleuse pour les tôles et un robot de soudure qui permet de réaliser les grandes séries. Pour le traitement des ouvrages et la finition, Verseron possède depuis deux ans sa propre ligne de sablage et thermolaquage.

Verseron travaille actuellement dans deux bâtiments en zone industrielle à Vimoutiers et commence l'aménagement d'un troisième bâtiment pour recevoir un banc de découpe laser automatique et une

cintreuse à profilés à commande numérique (application pour faire des menuiseries en forme d'arche ou des châssis type occulus). En complément, une fraiseuse à commande numérique pour gérer les jonctions à mi plat et une perceuse à colonne supplémentaire.

Cette étape fait l'objet d'un investissement d'environ 800 000 euros.

Quels sont les défis de l'entreprise ?

L'entreprise possède à présent un outil de production performant avec trois ateliers d'une surface totale de 5000 m² et toutes les machines modernes nécessaires pour produire efficacement et se placer en terme de prix par rapport à la concurrence étrangère européenne, mais aussi asiatique grâce à une réactivité et une adaptation beaucoup plus simple pour les donneurs d'ordre.

Le but est de se placer comme fabricant de produits de métallerie à la limite entre l'industrie et le travail à façon et de travailler en fourniture avec les majors du bâtiment ; d'être réactif au marché de l'architecture du bâtiment, développer sa propre marque, travailler comme fournisseur pour les grands groupe, développer les contrats cadres.

La crise du Coronavirus a engendré l'arrêt total de l'activité de pose sur les chantiers. Les compagnons poseurs ont tout d'abord pu prendre leur RTT puis leurs congés s'il leur en restait. Les compagnons polyvalents et possédant les qualifications requises pour la fabrication ont continué à travailler dans l'atelier. Certains compagnons d'atelier et de bureau d'étude qui entraient dans les critères de personnes à risques ont été arrêtés dès le lendemain de l'annonce de confinement et ont fait l'objet d'un arrêt maladie.

Le bureau d'étude travail à 70% environ mais le télétravail n'est pas encore possible. Cependant, pour réduire le nombre de personnes dans les bureaux, une personne travaille au siège de la holding pendant cette période.

Dans la mesure où le carnet de commande le permet et où les fournisseurs continuent de livrer, l'activité de fabrication se poursuit dans le respect des règles de précaution. La place ne manquant pas, les produits finis sont stockés prêts à être livrés à la reprise des chantiers.

Que voyez-vous pour l'avenir de l'entreprise ?

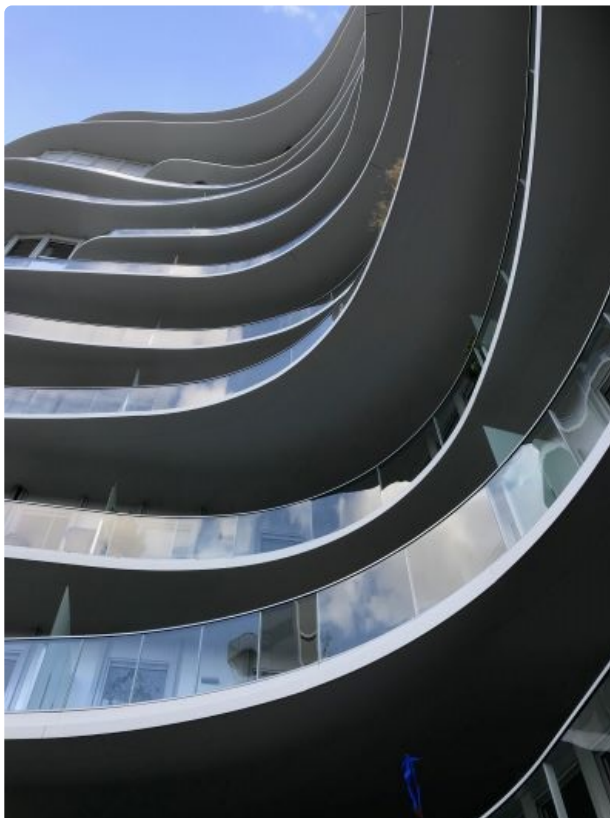
L'entreprise doit se développer commercialement pour augmenter son chiffre d'affaire d'environ 2 à 3 millions d'euros par an. Les investissements réalisés ont pour but l'augmentation des capacités de production de façon à obtenir ce surplus de chiffre d'affaire qui permettra à l'entreprise de mieux se structurer. Il est prévu de créer un service d'étude de prix uniquement dédié aux chiffrages des dossiers futurs en relation directe avec nos clients et un service commercial pour la vente sans pose des produits du catalogue. Ce service développera dans un deuxième temps une plateforme e-commerce permettant de calculer les prix directement en ligne pour certains produits et de gérer les commandes directement via le net.

Un autre projet consiste à créer un service dédié aux chantiers qui fonctionnerait comme une mini entreprise générale spécialisée dans la métallerie. Cela étant possible grâce à divers partenariats avec d'autres entreprises spécialisées dans la pose et dont les structures ne leur permettent pas de produire suffisamment.

La formation de jeunes fait partie des valeurs de l'entreprise dont la volonté est d'embaucher au moins un jeune par an à l'issue de sa formation. Renouveler et compléter l'effectif permettent de se remettre en question quant aux nouvelles méthodes et permettent aussi de conserver le savoir-faire par la transmission entre les anciens et les nouveaux. A ce sujet, Verseron recherche actuellement un commercial, un conducteur de ligne et un dessinateur maîtrisant autocad version 2D.

[Verseron SA](#)
rue des acacias
61120 Vimoutiers
02 33 35 50 50
<http://www.ojcb.fr/>

Envie de figurer dans la prochaine newsletter CDCVAM, contactez-nous au 02 33 67 54 85 ou à economie@cdcvm.fr.



VERSERON SAS

**Communauté des communes
des Vallées d'Auge et du
Merlerault**

Siège: rue Pemelle - 61120
Vimoutiers
contact@cdcvam.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Communauté des Communes
des Vallées d'Auge et du Merlerault.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Communauté des Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault